

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
7 novembre 2002

Original: français

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 18<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 28 octobre 2002, à 10 heures

*Président* : M. Fernandez ..... (Honduras)**Sommaire**

Point 86 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

- d) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

Point 88 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

Point 43 de l'ordre du jour : Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-66212 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 86 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)**

**d) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (A/C.2/57/L.15)**

1. **M. Vallenilla** (Venezuela) présente le projet de résolution A/C.2/57/L.15 concernant le point 86 d) de l'ordre du jour, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il note que ce projet représente l'aboutissement du Consensus de Monterrey et qu'il est l'un des plus importants présentés dans ce cadre.

**Point 88 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (A/57/3, Supplément No 3 (Partie II), A/57/125, A/57/155, A/57/332, A/57/444, A/C.2/57/3)**

**Point 43 de l'ordre du jour: Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants**

2. **Mme Sandler** (UNIFEM) considère que l'égalité des sexes, citée parmi les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, représente une victoire extraordinaire pour les femmes et pour les nations, car il s'agit d'une condition indispensable à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire. Si ces objectifs sont synonymes de perspectives pour les femmes, il n'en reste pas moins que les conflits régionaux et nationaux touchent un nombre élevé d'entre elles, tout comme le VIH/sida. C'est pourquoi UNIFEM élabore des programmes ciblés, s'appuyant sur des partenariats établis avec les gouvernements, la société civile et les organismes des Nations Unies.

3. En ce qui concerne la sécurité et les droits économiques des femmes, UNIFEM aide celles qui exercent des activités productrices à renforcer leurs liens avec le marché par l'accès à la télématique. C'est ainsi que le Fonds a contribué au lancement du Réseau de ressources techniques pour les petites et microentreprises pour les États arabes, du forum des femmes chefs d'entreprise d'Asie du Sud et du réseau des femmes artisans du Pérou et d'Équateur. UNIFEM encourage également les femmes à s'associer pour faire entendre leur voix lors du prochain Sommet mondial sur la société de l'information.

4. En Afghanistan, grâce aux partenariats avec le PNUD, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'OIT, UNIFEM a pu veiller à ce que les femmes prennent une part active à la gestion des affaires publiques. Au Timor-Leste, UNIFEM a collaboré avec l'Administration transitoire des Nations Unies, afin de favoriser la participation des femmes à la vie politique : 268 candidates se sont présentées.

5. Le Fonds a signé un mémorandum d'accord avec l'ONUSIDA pour intégrer la question des femmes dans les stratégies de lutte contre le VIH/sida. Par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, UNIFEM a distribué plus de 5 millions de dollars de subventions pour des initiatives de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans 70 pays. Ces fonds ont également servi à rassembler neuf organismes des Nations Unies autour d'une initiative d'apprentissage collectif pour mettre fin à la violence sexiste.

6. **Mme Sham Poo** (UNICEF) note que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants a été l'occasion de rappeler à la communauté internationale qu'elle ne peut résoudre les grands problèmes actuels si elle ne place pas les besoins et les droits de l'enfant au coeur des activités de coopération internationale et de développement national. À cette fin, les gouvernements sont convenus d'établir d'ici à 2003, en collaboration avec la société civile et les enfants eux-mêmes, des plans d'action pour lutter contre la pauvreté, promouvoir une vie plus saine, assurer une éducation de base, protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, et lutter contre le sida. On peut se féliciter du fait que plusieurs pays d'Asie, du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes ont déjà élaboré de tels plans d'action pour atteindre les objectifs énoncés dans la déclaration issue de la session extraordinaire. L'UNICEF collaborera avec le Comité des droits de l'enfant pour s'assurer que l'application de la déclaration est conforme, à l'échelon de chaque pays, aux principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Chef de file de l'action menée au service des enfants, l'UNICEF est déterminé à prendre part à la suite donnée à la session extraordinaire et a donné des instructions précises en ce sens à ses bureaux de pays et comités nationaux. Il élabore également une note d'orientation à l'intention des États Membres qu'il espère présenter prochainement à la Deuxième Commission.

7. Dans les pays en développement, l'UNICEF appliquera la déclaration issue de la session extraordinaire, par des programmes de coopération basés sur les cinq priorités de son plan stratégique à moyen terme : développement intégré du jeune enfant, vaccination, éducation des filles, protection de l'enfance et lutte contre le sida. En s'inspirant des résultats de la Conférence de Monterrey, l'UNICEF demandera également aux donateurs et à la communauté internationale de fournir les ressources nécessaires à l'amélioration de la condition des enfants. C'est ainsi que le Fonds veille actuellement à ce que les pays de l'Afrique subsaharienne accordent une priorité élevée aux enfants dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il faut cependant noter que ces pays n'atteindront pas les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans la déclaration issue de la session extraordinaire si l'on ne s'attaque pas à la pandémie de sida, ainsi qu'à la discrimination qui en est à la fois la cause et la conséquence. Dans le système des Nations Unies, le suivi de la session extraordinaire est assuré par le Groupe des Nations Unies pour le développement et par le Conseil des chefs de secrétariat. À l'échelon des pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté facilitent la collaboration interinstitutions, y compris avec les institutions de Bretton Woods.

8. **M. Zhou** (Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement-PNUD) rappelle que le rapport dont la Commission est saisie (A/57/155) a été établi conformément à la résolution 56/202 de l'Assemblée générale, qui traite de la coopération technique entre pays en développement, et fait la synthèse des résultats de toutes les réunions organisées sur la coopération entre pays en développement, depuis la Conférence de Buenos Aires de 1978 qui a permis de définir le cadre général de la coopération technique entre pays en développement, jusqu'au Sommet de La Havane de 2000 et son programme d'action, considéré comme le plus important et le plus détaillé établi jusqu'à présent en matière de coopération entre pays en développement et de collaboration avec les pays développés. Si les pays en développement ont redoublé d'efforts pour appliquer le programme de coopération Sud-Sud, il faut cependant encore améliorer la coordination des efforts aux échelons national, régional et international.

9. Pour leur part, les pays donateurs ont accru le soutien qu'ils apportent aux initiatives de coopération Sud-Sud, par des projets de coopération triangulaire, et, ce faisant, ont permis de renforcer la maîtrise et le partenariat ainsi que l'incidence sur la coopération au service du développement. Le rapport confirme que le système des Nations Unies reste un partenaire important de la coopération Sud-Sud. Ainsi, le PNUD s'attache à faciliter davantage l'échange de pratiques optimales et de données d'expérience entre pays. Ces efforts restent cependant insuffisants et l'on constate que l'on ne connaît pas vraiment le rôle de la coopération Sud-Sud dans la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, le règlement des conflits, la paix et la sécurité des personnes et d'autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

10. En s'appuyant sur ces constatations, le rapport énonce 10 recommandations visant à consolider la coopération Sud-Sud et à donner un nouvel élan à la coopération triangulaire.

11. **M. d'Angelo** (Chef du Service des politiques de coopération pour le développement-Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport sur les mécanismes d'annonces de contributions au financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/57/332). Il rappelle que lors de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement qui a lieu en 2001, les délégations ont exprimé des vues divergentes sur l'utilité de la Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement. Il souligne que le rapport soumis a été établi en étroite collaboration avec les États Membres, ainsi que les fonds et les programmes des Nations Unies, pour tenir précisément compte des différents avis sur la question et que l'on a attendu les conclusions du segment du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement en juillet dernier pour parachever le rapport.

12. Le rapport (A/57/332) s'appuie sur l'idée que si l'on veut que les activités opérationnelles de développement contribuent à l'avènement d'un monde plus pacifique et plus prospère, il convient d'augmenter considérablement les contributions aux ressources ordinaires. On constate que depuis sa création en 1977, le mécanisme d'annonces de contributions n'a pas atteint tous ses objectifs, car il

n'a pas réussi à mobiliser l'appui politique des principaux donateurs. Même s'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur l'efficacité des plans de financement pluriannuel, plusieurs donateurs ont manifesté un intérêt certain pour ces modalités. Le rapport étudie de nouveaux moyens de mobiliser les ressources nécessaires aux activités opérationnelles de développement et suggère d'organiser des manifestations régulières qui faciliteraient la mobilisation de ressources, notamment ordinaires, le but étant d'augmenter les diverses sources de financement à la disposition de l'Organisation. Au moment d'arrêter leur choix, les délégués devront veiller à ce que la ou les modalités retenues présentent un intérêt politique et tiennent compte des besoins de tous les organismes des Nations Unies.

13. **M. Carpio Govea** (Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine) explique qu'en 10 ans, le contexte mondial dans lequel le système des Nations Unies opère s'est modifié sous l'effet de la mondialisation, phénomène qui, s'il ouvre des perspectives, suscite aussi de nouvelles difficultés, notamment pour les pays en développement. Le fossé entre les pays pauvres et les pays riches s'est encore creusé, du fait de la diminution de l'aide publique au développement (APD) et de la baisse ou de la stagnation de la coopération multilatérale. Un consensus mondial s'est dégagé autour d'objectifs de développement chiffrés et datés. La Conférence internationale sur le financement du développement, avancée capitale dans ce sens, a marqué la volonté de la communauté internationale de s'attaquer aux difficultés du financement du développement, mais les propositions qui ont été faites sont loin d'être à la hauteur des besoins des pays en développement, surtout des pays les moins avancés (PMA).

14. La tâche des organismes des Nations Unies devient, elle aussi, plus ardue puisqu'ils doivent réagir aux effets économiques et sociaux de la mondialisation et promouvoir le développement national en aidant les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale. Le Groupe des 77 et la Chine ont toujours pensé que les activités opérationnelles de développement étaient au centre de la mission de l'ONU en matière de développement et ont, à ce titre, toujours porté un vif intérêt à leur conception et à leur mise en oeuvre. Ils considèrent que le système des Nations Unies doit promouvoir la cohérence et la coordination de ces activités ainsi que des réponses qui

s'adaptent aux priorités nationales des pays bénéficiaires. Les gouvernements devant avoir la responsabilité de la coordination de l'aide extérieure et des activités de développement, il faut garantir leur participation à toutes les phases – de la conception à l'évaluation – afin de leur permettre d'exercer le contrôle des programmes et projets.

15. L'élimination de la pauvreté doit demeurer un pilier des activités opérationnelles de développement. Des politiques adaptées, des capacités institutionnelles accrues et une aide suffisante de la communauté internationale peuvent contribuer rapidement et substantiellement à l'élimination de la pauvreté. Le système des Nations Unies a un rôle particulier à jouer en la matière, surtout dans le renforcement des capacités. Malheureusement, les tendances actuelles ne vont pas dans ce sens. La baisse de l'aide multilatérale et le manque de ressources nationales compromettent l'élimination de la pauvreté. Il est urgent d'agir à tous les niveaux. À l'échelle internationale, il faut mobiliser une aide financière et technique suffisante et mettre en place un système de financement international stable. L'accès aux marchés, l'élimination par les pays développés des obstacles aux échanges, l'allègement de la dette et la hausse des flux de capitaux privés doivent aider les pays en développement à mobiliser les ressources voulues pour éliminer la pauvreté. Enfin, un environnement favorable les aiderait à obtenir des taux de croissance soutenus leur permettant de mobiliser des ressources internes pour la lutte contre la pauvreté.

16. L'efficacité des activités opérationnelles de développement suppose un financement sûr, prévisible et continu. Il est donc capital que les fonds et programmes des Nations Unies augmentent leur coopération avec les institutions de Bretton Woods et les banques régionales afin d'accroître leur complémentarité et de favoriser une répartition des tâches. L'efficacité desdites activités dépend également de leur évaluation et de leur suivi, phases du processus au cours desquelles il importe de renforcer la participation des autorités nationales des pays concernés.

17. Le système a augmenté son action humanitaire, notamment en ce qui concerne les catastrophes et les situations de crise. Les fonds et programmes des Nations Unies doivent à ce titre fournir aux pays bénéficiaires une aide technique adaptée. De leur côté, les autorités nationales ont un rôle crucial à jouer dans

le renforcement de la coordination et dans tous les aspects du relèvement.

18. La coopération économique et technique entre les pays en développement, est un facteur important dans la recherche de solutions aux problèmes actuels. Il est donc encourageant de constater que les échanges entre les pays en développement ont augmenté. Le commerce interrégional a en effet augmenté dans toutes les régions en développement, notamment grâce aux modifications apportées aux accords régionaux. Cette intégration régionale accrue a à son tour contribué à la hausse des investissements directs dans les pays en développement.

19. Le Groupe des 77 et la Chine, qui ont toujours estimé qu'il importait d'aborder les problèmes de développement dans une perspective respectueuse de l'égalité entre les sexes, se félicitent de voir une telle approche intégrée dans les règles et la formulation des projets et programmes. Ils réaffirment par ailleurs leur attachement aux activités opérationnelles de développement qu'ils considèrent comme la clef du développement économique et social et de la protection de l'environnement.

20. **Mme Szczepanski** (Danemark, au nom de l'Union européenne) indique que les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et les pays associés – Chypre, Malte et Turquie s'associent à sa déclaration.

21. Garantir une base de financement prévisible accru pour les activités opérationnelles de développement qui s'appuie sur les résultats concrets de l'action menée sur le terrain par les organismes des Nations Unies demeure une priorité. Il faut donc poursuivre les efforts destinés à augmenter la coopération, dont le Secrétaire général souligne à juste titre l'importance dans son rapport intitulé «Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement» (A/57/387).

22. L'Union européenne est d'accord avec la conclusion du rapport du Secrétaire général sur les mécanismes d'annonces de contributions au financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/57/332).

23. Elle considère tout d'abord que ces conférences ne remplissent plus la fonction qui était la leur, à savoir

augmenter les ressources allouées aux activités opérationnelles de développement sur une base prévisible, continue et garantie. En outre, avec l'introduction des plans de financement pluriannuel (PFP) – système sans cesse perfectionné – lesdites conférences font double emploi et ont perdu leur raison d'être, d'autant qu'elles présentent l'inconvénient de dissocier la mobilisation des ressources des résultats sur le terrain. Enfin, l'Union européenne pense, comme le Secrétaire général que l'effet d'émulation attendu ne semble avoir qu'une influence pratique très limitée. C'est pourquoi, l'Union européenne s'abstiendra à nouveau cette année de participer à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement.

24. L'Union européenne estime que la question n'est pas tant de savoir où faire les annonces de contribution que d'amener les organismes du système à être toujours plus efficaces dans leurs activités sur le terrain, car c'est cette efficacité qui emportera la décision des donateurs. Elle est favorable aux PFP qu'elles considèrent comme des outils adaptés pour engager des débats de fond sur les liens entre le financement des activités opérationnelles et les résultats sur le terrain. Les donateurs ont bien réagi à l'introduction des PFP qui se prêtent bien au financement d'activités et à une simplification des procédures des fonds, programmes et organismes. L'Union européenne encourage donc les organismes qui n'ont pas encore mis en place le système de PFP à le faire, car ces outils doivent demeurer à l'avenir un élément important dans le débat sur la mobilisation des ressources.

25. L'Union européenne demeure déterminée à appuyer les activités opérationnelles des Nations Unies, notamment par une aide financière, mais sa représentante souligne que le financement des activités opérationnelles ne peut pas se concevoir en dehors de résultats concrets sur le terrain, d'où la nécessité de renforcer le recours aux PFP à l'intérieur du système des Nations Unies.

26. **Mme Aalberg** (Norvège) estime que les activités opérationnelles sont des instruments essentiels dans la lutte mondiale contre la pauvreté. C'est cette conviction qui pousse la Norvège à allouer une grande part de son aide au développement à l'ONU et à défendre une branche opérationnelle qui soit forte, efficace et dont les finances soient saines. Tous les acteurs du développement – même l'ONU – doivent

revoir leurs activités afin de contribuer le plus possible à la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement. La Norvège considère donc que le rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/57/387) est une contribution utile.

27. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne que les efforts des Nations Unies doivent être coordonnés plus étroitement afin de donner de meilleurs résultats. La coordination au Siège et sur le terrain est en effet la clef de l'efficacité de l'Organisation. Le Secrétaire général propose notamment que les organismes du système qui travaillent dans un même pays établissent une programmation commune et partagent leurs ressources au niveau du pays.

28. La Norvège appuie totalement les propositions du Secrétaire général. Elle est prête à contribuer plus que sa part normale et est d'ailleurs depuis de nombreuses années un des plus gros contributeurs à presque tous les fonds et programmes des Nations Unies. Convaincue qu'une action collective donne de meilleurs résultats, elle estime que toutes les nations qui sont en mesure de le faire devraient contribuer à hauteur de leur capacité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Elle demande donc instamment à tous les partenaires qui peuvent se permettre d'augmenter leurs contributions de le faire.

29. La délégation norvégienne estime que l'Organisation a réalisé des progrès dans la définition de son rôle dans la coopération internationale pour le développement. L'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies dégage de nouveaux enjeux majeurs. Il importe désormais d'assurer le suivi et la mise en oeuvre de l'examen triennal. Les activités opérationnelles des Nations Unies doivent s'appuyer sur des stratégies de réduction de la pauvreté à caractère national. La question des droits de l'homme doit impérativement faire partie intégrante de l'action menée au niveau mondial et national pour lutter contre la pauvreté et prévenir les conflits. L'expérience a par ailleurs montré qu'à l'avenir les activités opérationnelles devaient mieux coordonner l'assistance humanitaire et la coopération pour le développement à long terme.

30. La Norvège considère que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) peut jouer un rôle stratégique dans la promotion de l'égalité des sexes dans le contexte du

développement international. Elle appuie la recommandation d'encourager une collaboration étroite entre UNIFEM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans l'action visant la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement.

31. La délégation norvégienne pense que le rapport sur les mesures propres à favoriser et faciliter la coopération Sud-Sud (A/57/155) est très important. Il conviendrait d'examiner soigneusement les mesures concrètes qui y figurent et de les considérer comme un premier pas en avant dans la relance d'une coopération Sud-Sud.

32. La Norvège estime que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants est une étape majeure dans l'action menée en faveur des droits de l'enfant. Si elle estime que le document final de la conférence – Un monde fait pour l'enfant – aurait pu être plus clairement orienté sur les droits et mettre davantage l'accent sur la question de la santé génésique des jeunes, il n'en reste pas moins qu'il propose un ordre du jour complet et porteur d'avenir et est bien plus fondé sur les droits que ne l'était celui de 1990. Il reste désormais à en assurer le suivi, sur la base d'une nouvelle volonté politique et de la mobilisation de ressources aux niveaux tant national qu'international. Un élément majeur de ce suivi sera la participation des gouvernements et de la société civile dans les pays concernés, dont le premier pas consiste à soumettre le document final à tous les acteurs concernés et à demander, le cas échéant, la mise en place ou le renforcement de plans régionaux garantissant son application.

33. **M. Hassan** (Pakistan) dit que les activités opérationnelles pour le développement jouent un rôle majeur dans la promotion des objectifs de l'Organisation. Ce sont les activités opérationnelles qui mettent l'Organisation au contact de la population mondiale, notamment les habitants des villages isolés. Elles contribuent donc de manière considérable au développement et au renforcement des capacités des pays en développement et constituent par ailleurs un élément moteur du nouveau partenariat pour le développement, tel qu'il en a été décidé lors de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable.

34. Les activités opérationnelles des Nations Unies doivent surmonter des difficultés dont la principale est le manque de ressources, qui compromet leur efficacité. Les ressources de base pour les activités de développement demeurent bien en dessous des besoins et les dépenses engagées à ce titre stagnent, ce qui oblige à limiter sensiblement les activités de développement. En outre, les donateurs ont tendance à faire des annonces de contributions sur des fonds d'affectation spéciale, au détriment des ressources destinées aux activités de base, ce qui a obligé les organismes de développement des Nations Unies à modifier leurs priorités en fonction des exigences des donateurs.

35. En déterminant des thèmes prioritaires, les donateurs donnent au développement un côté normatif dangereux. En effet, non seulement les objectifs de développement d'un programme d'assistance dirigé par un donateur plutôt que par ses bénéficiaires risquent d'être défigurés, mais un tel programme entraînera probablement un gaspillage considérable. Il est donc urgent d'allouer aux activités opérationnelles des fonds suffisants de manière sûre et prévisible, afin d'optimiser leur rôle dans le système des Nations Unies comme instrument de réalisation des objectifs de développement universel et d'élimination de la pauvreté.

36. La délégation pakistanaise est surprise de voir que l'efficacité de la Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, qui sert depuis plus de 20 ans de principal mécanisme permettant de mobiliser des ressources pour les activités opérationnelles, est aujourd'hui remise en cause. Il y a certes toujours moyen d'améliorer les choses, mais le Pakistan est d'avis qu'il convient de ne pas sous-estimer les avantages que présente un tel mécanisme, qui n'est pas seulement une collecte de fonds, mais aussi un forum où les gouvernements réaffirment leur volonté politique de concourir au développement. Or, il est convaincu qu'aucune stratégie de financement ne peut garantir des fonds suffisants sans la volonté politique des États Membres d'appuyer les activités de développement menées par l'Organisation.

37. Il y a quatre ans, les plans de financement pluriannuel (PFP) ont été lancés dans l'espoir de garantir le financement des activités opérationnelles de façon plus prévisible, sûre et continue. Le système des PFP devait en plus encourager les donateurs à

augmenter progressivement leurs annonces, ce qui ne s'est malheureusement pas produit, pour des raisons qui sont multiples. Le problème en l'espèce est que l'Organisation est face à un cercle vicieux : la chute du financement entraîne une perte d'efficacité qui à son tour sert à justifier le fait que des annonces de contribution ne se concrétisent pas. Le Pakistan estime donc qu'il n'y a pas de raison d'établir un lien entre la baisse des ressources et l'efficacité des mécanismes de financement.

38. En ce qui concerne les mécanismes d'annonces de contributions, le Pakistan s'aligne donc sur la position du Groupe des 77 et de la Chine, à ceci près qu'il pense que le Comité devrait cibler ses délibérations sur la vraie question, à savoir comment augmenter les ressources ordinaires des activités opérationnelles. La délégation pakistanaise attend avec intérêt le prochain débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles qui portera sur cette question. Elle espère par ailleurs que tous les donateurs participeront activement à la prochaine Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement.

39. **M. Zagrekov** (Fédération de Russie) dit que les activités opérationnelles de l'ONU sont un facteur important dans la réalisation des objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire. Les résultats des activités opérationnelles et la garantie du caractère universel, neutre et non conditionnel de ces activités dépendront de la présence de ressources de base appropriées, et il est très important de rendre plus efficace la mobilisation de ces ressources. Or, on doit constater que les conférences annuelles d'annonce de contributions ont en grande partie perdu de leur efficacité et ne remplissent plus leurs fonctions. C'est cette conclusion qui découle des faits et observations convaincants contenus dans le rapport du Secrétaire général. La délégation russe estime que les recommandations contenues dans ce document concernant les mécanismes d'annonce de contributions sont justifiées et méritent un examen attentif. On note aussi parallèlement que les programmes et fonds opérationnels ont mené un travail utile pour mobiliser des ressources, notamment en passant à une gestion axée sur les résultats, en appliquant des plans de financement pluriannuels et en organisant leurs propres activités d'annonce de contributions. Il en a résulté une augmentation des contributions versées, notamment au

budget du PNUD. La délégation russe compte sur le renforcement de cette tendance qui permettra à terme d'améliorer le financement général des activités opérationnelles. Il faudra poursuivre les travaux visant à améliorer les mécanismes de financement à long terme, en cherchant une formule optimale pour les activités visant les annonces de contributions.

40. La Fédération de Russie attache une grande importance au renforcement de la coopération économique et technique entre pays en développement. Les recommandations du Secrétaire général sur la coopération Sud-Sud vont dans ce sens. S'agissant de celles qui portent sur l'établissement d'un partenariat avec le secteur privé et les établissements de recherche scientifique des pays du sud, ainsi qu'avec les banques régionales de développement, les donateurs et les institutions des pays du nord, la Fédération de Russie considère comme très prometteurs les plans de coopération trilatérale conclus dans le cadre de la CTPD avec la participation des pays en transition.

41. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que le Bangladesh accorde une importance majeure au rôle que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) peut jouer pour faire évoluer la condition féminine dans les pays en développement. La note du Secrétaire général sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/57/125) expose, entre autres, la situation financière du Fonds à laquelle le Bangladesh, très désireux de voir UNIFEM atteindre tous ses objectifs, accorde beaucoup d'importance. Si le représentant du Bangladesh se félicite de constater que les ressources de base du fonds ont augmenté et que sept donateurs ont accru leurs contributions, il considère cependant que cette hausse demeure modeste eu égard aux objectifs énoncés.

42. S'agissant de la coopération Sud-Sud, le Bangladesh souhaite féliciter le Groupe de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) pour le rapport sur les mesures propres à favoriser et faciliter la coopération Sud-Sud (A/57/155), qui retrace l'historique de la coopération Sud-Sud au cours des dernières dizaines d'années. Le Bangladesh partage largement les conclusions du rapport et considère que quelques-unes des observations relatives aux raisons qui empêchent la coopération Sud-Sud de s'étendre au niveau mondial sont en effet intéressantes : le manque de structures d'encadrement et de suivi au sein du système et le

recours par les organismes des Nations Unies à des stratégies ponctuelles.

43. Le Bangladesh considère que la mise en œuvre rapide des recommandations formulées dans ce rapport serait particulièrement bénéfique à la coopération Sud-Sud. Il estime par ailleurs qu'il aurait fallu aborder de manière plus approfondie le volet social de la question, domaine dont les participants au Sommet du Sud (2000) et à la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement (2001) avaient reconnu l'importance. Le secteur social est un domaine dans lequel les pays en développement ont recours à un certain nombre d'outils et de mécanismes novateurs. Le Bangladesh peut se vanter notamment d'utiliser le microfinancement à des fins de lutte contre la pauvreté et d'autonomisation des femmes.

44. Le représentant du Bangladesh tient à faire remarquer que le potentiel de la coopération Sud-Sud n'a pas encore été pleinement apprécié. S'attaquer aux questions sociales dans ce cadre de coopération apportera bien plus qu'on ne le pense, et promouvoir la coopération Sud-Sud dans ce domaine améliorera la vie de millions de pauvres. Il est donc essentiel que le système des Nations Unies cible davantage ses interventions sur le volet social de la coopération.

45. S'agissant des mécanismes de financement des activités opérationnelles de développement, le Bangladesh regrette que la Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions ait perdu l'appui et la participation active de la plupart des grands donateurs, mais souligne que la plupart des pays en développement continuent d'y faire des annonces de contributions. Le Bangladesh constate que les fonds et programmes ont progressivement opté pour les plans de financement pluriannuel (PFP) et se dit prêt à examiner d'autres mécanismes qui pourraient remplacer la Conférence. Il rappelle toutefois que la Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement a une portée politique.

46. **M. Reddy** (Inde) souhaite partager avec d'autres États Membres les réflexions de l'Inde sur la doctrine actuellement en vigueur en matière de coopération pour le développement : le modèle fondé sur les droits. L'Inde est souvent reconnue comme l'un des pays qui ont lancé ce modèle de développement, et il est donc



paradoxal que ce soit l'Inde qui soit amenée à discuter les limites et les leurres propres à ce qui est devenu une orthodoxie.

47. Pour l'Inde, le modèle fondé sur les droits, en matière de politique publique, est certes un impératif moral. Les buts de justice sociale, économique et politique et les principes d'égalité de statut et de chances sont inscrits dans le préambule de la Constitution indienne. Les lois du pays cherchent à traduire ces engagements dans la réalité; c'est ainsi qu'on a appliqué une approche différencialiste en faveur des femmes, des pauvres et des groupes les plus vulnérables. L'Inde cherche aussi à introduire l'équité dans les décisions qui concernent le processus de développement et le partage des fruits du développement, par l'action des collectivités locales et par une délégation d'attributions aux villages et aux municipalités. Les politiques économiques sont conçues non seulement dans un souci de croissance économique, mais aussi d'équité, de développement durable et de satisfaction des besoins fondamentaux. Les éléments essentiels de ce modèle ont été posés dès 1950 lors de l'adoption de la Constitution. Ils étaient dans une large mesure conditionnés par l'expérience coloniale en matière de développement économique. On a alors choisi de récuser un égalitarisme autoritaire qui aurait été contraire aux libertés civiles et politiques, sacrifiées au profit de la satisfaction des besoins matériels. Pour l'Inde, au contraire, la protection et la promotion des droits fondamentaux et l'émancipation du peuple demeurent un devoir sacré.

48. Les résultats obtenus en matière d'élimination de la pauvreté, en dépit d'énormes difficultés, sont assez impressionnants. L'expérience du développement enseigne que le cadre normatif et légaliste visant l'émancipation n'entraîne pas réellement d'élimination de la pauvreté. Celle-ci est en effet indissociablement liée à la dotation en ressources et à des facteurs historiques et géographiques. Il est donc essentiel, pour éliminer vraiment la pauvreté, de créer des capacités et de valoriser les ressources humaines, pour permettre aux pauvres d'acquérir un capital humain, physique et financier.

49. Appliqué à la coopération pour le développement, ce modèle cherche à introduire dans les politiques publiques une démarche fondée sur les droits et à assurer l'émancipation par une participation aux activités de programmation des donateurs. Il serait évidemment très souhaitable d'introduire ce modèle

dans le choix des politiques, mais cela doit se faire de l'intérieur, car on ne peut durablement sortir de l'oppression politique, économique et sociale que quand ce mouvement vient de l'intérieur de la société et est en harmonie avec la culture et les valeurs locales. Le modèle fondé sur les droits, dans la coopération pour le développement, cherche à susciter cette émancipation par des pressions extérieures et repose sur le dogme non vérifié selon lequel l'éradication de la pauvreté découlerait simplement d'un bon exercice du pouvoir et de l'émancipation politique du citoyen ordinaire. Cela est un point de vue quelque peu paternaliste, fondé sur l'hypothèse que la bonne gouvernance serait le seul maillon manquant entre les intentions nationales de réduire la pauvreté et une réduction effective de celle-ci. Cette approche illustre la supériorité morale prétendue du donateur et repose sur la qualité supérieure de ses vues sur ce qui serait dans le meilleur intérêt des pays du sud. Une telle démarche pourrait même être qualifiée de quelque peu insultante car elle est trop souvent fondée sur l'hypothèse que les élus, au sud, sont corrompus, indifférents et inefficaces.

50. Le représentant de l'Inde récuse ces hypothèses de travail. Il est un membre élu du Parlement indien depuis 33 ans, et en est à son cinquième mandat. Représentant 1,2 million d'électeurs indiens, il se demande comment les Indiens pourraient avoir des vues aussi simplistes et ignorantes à l'égard de leurs propres intérêts.

51. Le modèle fondé sur les droits pose également un problème pratique pour ce qui est de la coopération pour le développement. On constate très souvent que ce modèle cherche à limiter cette coopération à des avis, à une action de plaidoyer et de contrôle. Au lieu de pourvoir aux besoins fondamentaux, au développement des ressources humaines et à la création de capacités, ce modèle se borne à un processus « d'enregistrement des créances ». Passer de l'assistance technique et de la création de capacités à un modèle reposant sur les droits de l'homme est, à son avis, choisir la solution de facilité. Cela ne suffit pas à faire avancer réellement l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels des pauvres.

52. L'Inde a toujours attaché la plus haute importance aux dimensions éthiques de la politique. Cela s'applique aussi à la coopération pour le développement. Il est important, à son avis, de jeter la plus grande clarté, du point de vue moral, sur la

question de savoir qui doit prendre les décisions sur la voie qu'une société va emprunter, sur la question de savoir qui va déterminer ses objectifs économiques, sociaux et culturels et sur celles de savoir qui doit décider les stratégies à appliquer pour atteindre ces objectifs et qui doit arbitrer sur les questions de répartition de la charge et des fruits du développement. Est-ce que cela doit être l'organisme donateur, extérieur, ou le gouvernement élu qui est à la fois représentatif et politiquement responsable.

53. L'Inde s'est engagée à défendre les droits de l'homme. Cet engagement en faveur des droits de l'homme n'est en aucun cas la conséquence d'un mouvement de levier imprimé par les organismes donateurs. La coopération pour le développement devrait chercher essentiellement à améliorer le capital humain, physique et financier des pauvres. C'est là que se trouverait sa plus précieuse contribution à l'exercice des droits de l'homme.

54. Le représentant a lu avec soin le rapport du Secrétaire général sur les conférences d'annonce de contributions (A/57/332). Il n'est pas convaincu par les arguments avancés. Il consulte à ce propos les autres membres du Groupe des 77. La Conférence d'annonce de contributions ne saurait être un moyen d'exercer des pressions. Elle devrait au contraire être un moyen ostensible de réaffirmer l'engagement en faveur des droits de l'homme et de l'élimination de la pauvreté. Le représentant sait, bien entendu, que pour de nombreux donateurs l'aide au développement par le canal des activités opérationnelles des Nations Unies constitue une toute petite fraction de leur action en faveur de l'élimination de la pauvreté. Cela ne retire rien à l'utilité de la Conférence d'annonce de contributions qui, à son avis devrait utilement aider les pays en développement et le système des Nations Unies à mieux comprendre les vues de la communauté des donateurs sur la direction d'ensemble que prennent les fonds et programmes des Nations Unies.

55. **Mme Balaguer** (Cuba) déclare que la mondialisation néolibérale exacerbe les inégalités et les disparités entre les pays industrialisés et les pays en développement. La coopération entre pays en développement, notamment la coopération technique, est essentielle pour aider les pays du Sud à affronter les nouvelles réalités mondiales et à parvenir au développement durable. Toutefois, malgré l'expertise et le savoir-faire dont disposent de nombreux pays du Sud, la coopération technique et économique entre

pays en développement ne peut remplacer totalement la coopération Nord-Sud.

56. Compte tenu de l'insuffisance des ressources mises à disposition de la coopération Sud-Sud, de nombreux projets n'ont pu être exécutés, comme l'a souligné le sommet du Sud qui s'est tenu à La Havane en 2000. Pourtant, malgré la guerre économique dont elle fait l'objet depuis près de 40 ans, Cuba collabore avec des dizaines de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'éducation. Cuba a élaboré un programme d'aide sanitaire à l'intention des pays d'Amérique centrale touchés par l'ouragan Mitch et a créé l'École latino-américaine des sciences médicales qui accueille des milliers de jeunes étudiants latino-américains.

57. Au titre du point intitulé « Activités opérationnelles de développement », Cuba a adressé une lettre à l'Administrateur du PNUD, M. Mark Brown (document A/C.2/57/3), pour lui faire part de ses objections s'agissant des informations figurant dans le Rapport mondial sur le développement humain 2002 ainsi que de la méthode utilisée pour son élaboration. Bien que l'on ait prétendu donner au rapport un caractère indépendant, c'est en réalité le PNUD qui le promeut, le publie, le finance et le diffuse. On pourrait s'attendre par conséquent à ce qu'il se fonde sur des informations fiables, objectives et impartiales. Toutefois, pour ce qui est de Cuba, le précédent rapport ne contenait pas d'informations sur une question aussi importante que celle de la science et de la technologie, domaines dans lesquels de grands progrès ont été réalisés, mais uniquement des renseignements sur les indicateurs de pauvreté. Le thème central du rapport 2002 concernait la démocratie, thème beaucoup trop polémique pour un rapport de cette nature, car on ne dispose pas d'une définition exacte ni d'un modèle unique accepté par l'ensemble de la communauté internationale en la matière et encore moins d'indicateurs permettant de la mesurer.

58. Ce rapport manque de sérieux, de rigueur scientifique et politique. En effet, il ne saurait être sélectif, discriminatoire et partial. Les références utilisées devraient être universelles, fiables, reconnues et impartiales et de préférence provenir du système des Nations Unies. Comment la Banque mondiale peut-elle fournir des informations fiables sur Cuba qui n'est même pas un État membre de cette institution? Comment le Rapport sur le développement humain

peut-il contenir des informations communiquées par Freedom House, qui se présente comme une organisation non gouvernementale, alors que de par sa structure, son financement et son mode de fonctionnement, elle opère comme une agence du Gouvernement américain et de ses services spéciaux en vue de faire de la propagande anticubaine et d'introduire des agents dans l'île?

59. Les États Membres, qui financent les activités du Bureau du Rapport sur le développement humain, devraient avoir une influence réelle sur le rapport publié annuellement et il serait temps de mettre fin aux consultations informelles qui, en fait, ne tiennent pas compte de leurs préoccupations. Ce sont les États Membres qui devraient décider du thème central et réviser la méthode utilisée pour son élaboration, car c'est seulement ainsi qu'il pourra constituer une source d'informations fiables et objectives.

60. **M. Chave** (Suisse) se félicite de la mise en oeuvre d'un programme de travail sur la simplification et l'harmonisation des règles et procédures applicables à l'examen triennal des activités opérationnelles et de la révision des directives relatives aux bilans communs de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et se dit convaincu que ces progrès permettront de renforcer la base indispensable à la bonne exécution des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

61. Toutefois, la Suisse constate avec inquiétude que les contributions aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies dépendent non seulement du succès des organisations des Nations Unies chargées du développement en fait de résultats concrets, mais également de plusieurs facteurs externes à ces organisations et hors de leur sphère d'influence immédiate. Alors que l'IDA a toujours réussi à mobiliser des ressources additionnelles substantielles, le système des Nations Unies, dans son ensemble, n'a bénéficié que d'augmentations très modestes. La Suisse est favorable à un système de développement multilatéral, doté d'une architecture multipolaire équilibrée, où chaque élément peut jouer pleinement son rôle. Pour cela, toutes les parties du système doivent bénéficier de financements suffisants.

62. La Suisse est d'avis que le mécanisme actuel d'annonces de contributions est inefficace et inadapté. Elle souscrirait à de nouveaux mécanismes prenant en

compte les aspects positifs du mécanisme actuel. Une série de sessions d'annonces de contributions pourraient être organisées dans le cadre des plans de financement pluriannuel, comme pour l'UNICEF, et des réunions conjointes des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, à l'occasion de leur première session ordinaire. Cela permettrait à tous les partenaires d'évaluer la situation financière des activités opérationnelles de base de l'ONU de façon globale et d'annoncer des contributions futures aux principaux organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement et autres organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement.

63. En outre, il conviendrait d'introduire des manifestations comparables à celles du Comité du développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, à savoir des réunions au niveau ministériel sur les activités opérationnelles de l'ONU, y compris sur leur situation financière, surtout en vue d'accroître la visibilité et de renforcer la volonté politique du système des Nations Unies chargé du développement dans son ensemble ainsi que de ses divers organismes. Elles pourraient avoir lieu conjointement avec l'examen triennal des activités, dans le cadre d'une séance plénière de haut niveau, à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée générale. Pendant les années intermédiaires, le Conseil économique et social pourrait être chargé de consacrer un point de l'ordre du jour de son débat thématique de haut niveau à la situation financière du système des Nations Unies.

64. **M. Al Haddad** (Yémen) souligne la nécessité de consacrer davantage de ressources aux programmes et fonds des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et notamment de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

65. Il importe que les organismes des Nations Unies chargés du développement axent leurs efforts sur le terrain en fonction des priorités des pays en développement concernés de manière à ce que les activités opérationnelles aient un caractère global et volontaire et qu'elles soient suffisamment souples pour satisfaire les besoins des pays en développement.

66. Le rapport du Secrétaire général sur les mécanismes d'annonces de contributions (A/57/332) propose différentes modalités susceptibles de

remplacer l'actuelle conférence annuelle, qui a lieu en même temps que la session ordinaire de l'Assemblée générale. Il a été constaté que cette procédure est inefficace du point de vue de la participation des pays donateurs, de l'évaluation des résultats et de l'utilisation des fonds.

67. Le problème fondamental à cet égard porte sur l'insuffisance et la diminution des ressources consacrées au développement. Le rapport souligne la nécessité de garantir l'efficacité des plans de financement pluriannuel de manière à ce que la Conférence d'annonces de contributions demeure un moyen d'informer les membres des engagements financiers. L'annonce de contributions devrait présenter un intérêt politique car elle peut attirer l'attention des décideurs, des médias et des groupes d'intérêts tant des pays donateurs que des pays bénéficiaires.

68. Le rapport sur les mesures propres à favoriser et faciliter la coopération Sud-Sud (A/57/155) dresse un bilan des progrès réalisés afin de parvenir à l'équité sur les plans économique, politique et social. Les décisions prises lors des réunions de Caracas, du Sommet du Sud de La Havane ainsi que le Consensus de Téhéran soulignent la nécessité de renforcer la coopération économique et technique entre pays en développement dans le contexte des grandes mutations mondiales. Le système des Nations Unies devrait intensifier ses efforts pour contribuer à la création d'institutions plus compétitives au niveau international dans les pays en développement, capables de réduire la fracture numérique, de mieux utiliser les connaissances techniques et d'acquérir les technologies modernes d'information et de communication. Grâce à la coopération, les pays en développement devraient être en mesure de réaliser les deux objectifs stratégiques, à savoir parvenir à l'autosuffisance et mieux tirer parti des avantages de la mondialisation.

69. La note du Secrétaire général concernant les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) met en relief les progrès accomplis par le Fonds en matière de renforcement des capacités, de partenariats, de lancement de projets novateurs et de plaidoyer. Toutefois, il faut redoubler d'efforts pour accroître encore le rôle d'avant-garde joué par la femme dans la société, en particulier pour ce qui est de son accès aux responsabilités pour orienter la gouvernance et consolider la paix, et de leur participation aux activités

de reconstruction dans les pays qui sortent d'un conflit. Ces objectifs sont conformes aux souhaits des donateurs et aux plans de financement pluriannuels. La délégation du Yémen soutient les initiatives adoptées dans ce contexte.

70. Le renforcement des partenariats avec les institutions des Nations Unies pour lutter contre le sida et examiner la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix ainsi que leur promotion en général est également indispensable. À cet effet, les ressources nécessaires devraient être garanties pour permettre au Fonds de s'acquitter de ses tâches.

71. **Mme Nghifindaka** (Namibie) appuie la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et formule quelques observations sur le rapport du Secrétaire général sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. La Namibie attache une grande importance aux questions touchant plus particulièrement les femmes et aux travaux d'UNIFEM. Elle se félicite des progrès accomplis, notamment dans les domaines du renforcement des droits économiques des femmes, de leur accès aux responsabilités pour orienter la gouvernance et la consolidation de la paix ainsi que dans la promotion de leurs droits fondamentaux et de l'élimination de la violence sexiste.

72. Elle constate avec satisfaction les avancées considérables réalisées dans leur autonomisation, tant aux niveaux national que régional, en particulier grâce à la participation d'UNIFEM au Groupe des Nations Unies pour le développement, aux bilans communs de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

73. Le savoir-faire et les données d'expérience d'UNIFEM ont constitué des contributions précieuses lors des conférences et sommets des Nations Unies, y compris la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le sida, la Conférence mondiale sur le racisme et le Sommet mondial pour le développement durable. Pour s'acquitter de sa très vaste mission, UNIFEM doit disposer de ressources suffisantes. La Namibie encourage le Fonds à continuer à mobiliser des ressources et exhorte les pays donateurs à mieux le financer.

74. **Mme Viotti** (Brésil), intervenant au nom des pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et des États associés (Bolivie et Chili) fait

observer que l'année 2002 a été marquée par des manifestations qui ont réaffirmé que la communauté internationale devait attacher une importance prioritaire au développement afin de promouvoir un niveau de vie plus digne pour tous. Toutefois, par manque de volonté politique, l'absence de mise en oeuvre des instruments convenus compromet la fiabilité de ces accords. Les pays en développement se retrouvent confrontés à une contradiction, avec des progrès importants en ce qui concerne les politiques et les mesures nécessaires, mais sans les moyens de les mettre concrètement en oeuvre.

75. Les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, en répondant aux priorités définies par les pays eux-mêmes, ont cependant pu jouer un rôle efficace dans le domaine du développement. Leurs activités doivent s'orienter toujours plus vers l'appui technique au renforcement des capacités institutionnelles et à la mise en valeur des ressources humaines. À cet effet, le recours, dans la mesure du possible, aux experts et aux moyens nationaux pour l'exécution des activités opérationnelles, permettra de mieux intégrer la coopération économique et technique.

76. La délégation du Brésil se réjouit de noter que la tendance à la baisse des ressources commence à s'inverser, notamment en ce qui concerne le PNUD, mais il est nécessaire de poursuivre les efforts pour accroître les ressources de base, afin de préserver le caractère universel des activités opérationnelles des Nations Unies et de garantir que le système dispose d'un instrument souple pour promouvoir les objectifs convenus à l'occasion des grandes conférences.

77. Il est indispensable d'améliorer la coopération technique internationale au service du développement et d'encourager les liens établis entre les institutions des Nations Unies et la Banque mondiale. Le Brésil soutient l'utilisation d'instruments analytiques novateurs tels que le Rapport sur le développement humain et considère que les fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le PNUD, devraient tirer parti des données d'expérience considérables dont ils disposent dans le domaine du développement, dont beaucoup pourraient être mieux diffusées grâce à la coopération Sud-Sud. Les résultats pourront être encore plus probants si la coopération bénéficie de l'apport de ressources financières et de l'appui technique des pays développés ainsi que d'une aide dans le cadre du système des Nations Unies. Comme souligné dans le rapport (A/57/155), des efforts plus

systématiques sont nécessaires pour tirer pleinement parti des possibilités d'appui du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud. Pour autant, outre les initiatives, il s'agit de diffuser une culture qui encourage les actions à partir des pays eux-mêmes, avec l'aide des bureaux locaux des fonds et programmes des Nations Unies.

78. **M. Kogda** (Burkina Faso) dit qu'un an après l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le moment est venu d'agir, afin d'accroître l'aide publique au développement pour le développement humain et l'élimination de la pauvreté. La communauté internationale a décidé de renforcer l'impact des activités opérationnelles en augmentant les ressources de base, en fonction des besoins croissants des pays en développement. Une mobilisation concertée des ressources est nécessaire afin d'aider les pays bénéficiaires de programmes à mieux remédier aux effets économiques et sociaux de la mondialisation, à s'intégrer à l'économie mondiale, à accélérer leur croissance économique et leur développement et à réduire leur pauvreté. C'est ce qui justifie la nouvelle conception du développement, conduite par les organismes et institutions des Nations Unies à l'aide du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui doivent être des instruments cohérents, complémentaires et appropriés. Il s'agit, grâce à eux, d'introduire une cohérence plus grande dans les programmes d'aide des Nations Unies aux pays, afin d'aider les pays à renforcer leur capacité de formuler, programmer, mettre en oeuvre et évaluer les projets et à mieux utiliser la coopération technique. Au Burkina Faso, il s'agit là d'un processus participatif et dynamique. Le bilan commun de pays a favorisé une compréhension commune des problèmes et des besoins et priorités du pays et a permis de mieux définir les objectifs et les stratégies des Nations Unies en matière d'aide au développement. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, quant à lui, a permis de tirer plusieurs leçons de la coopération récente.

79. La coordination, dont chacun vante les avantages, voire l'absolue nécessité, ne se fait jamais de gaieté de coeur; généralement, les ministères techniques craignent de perdre leurs attributions, les donateurs se sentent frustrés du rayonnement de leur action au profit de celui qui assure la coordination. La dispersion des ressources de certains projets par suite d'une définition

trop ambitieuse de la zone d'intervention constitue également une faiblesse des activités opérationnelles. L'insuffisance des capacités nationales de formuler, mettre en oeuvre, suivre et évaluer les programmes retentit négativement sur les résultats. Il faut combler ces lacunes pour renforcer l'impact des activités opérationnelles. Il importe aussi de dynamiser les mécanismes de suivi et d'évaluation et les contributions au financement. C'est dans ce contexte que le Burkina Faso accueille favorablement le rapport du Secrétaire général sur les mécanismes d'annonces de contributions (A/57/332).

80. Les activités opérationnelles de développement sont vitales pour les pays les moins avancés, car elles facilitent l'accès aux services sociaux de base et aident à satisfaire les besoins essentiels des plus pauvres. C'est pourquoi les Nations Unies doivent conserver leurs atouts dans ce domaine en menant des actions axées sur des résultats.

81. La session extraordinaire consacrée aux enfants a montré la voie à suivre pour créer un monde digne des enfants. Il s'agit notamment d'apporter aux enfants une existence meilleure et plus saine, de leur assurer une éducation de qualité, de les protéger contre la maltraitance, l'exploitation, la violence et le sida. On sait que le temps presse, car 300 millions d'enfants souffrent de la faim et 2 millions meurent chaque année de maladies d'origine hydrique. Ainsi, il ne faut pas perdre de temps dans des discussions concernant les procédures de suivi de la session extraordinaire. Tout organe des Nations Unies peut se saisir des problèmes des enfants afin de proposer des solutions.

82. **M. Gerus** (Biélorus) dit que durant la cinquante-sixième session, on a procédé à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement; l'application d'ensemble de la résolution 56/201 reprend les aspects fondamentaux des activités opérationnelles et définit les principaux éléments visant à corriger la politique de l'Organisation dans ce domaine. Il se félicite des progrès accomplis au cours de l'année écoulée en application de la résolution 56/201 et appuie les mesures complémentaires prises pour appliquer cette importante résolution et qui sont précisées dans la résolution 2002/29 du Conseil économique et social. Il appuie en particulier les activités menées pour remédier aux effets de la mondialisation.

83. La réalisation des dispositions inscrites dans ces différents chapitres de la résolution permettra de renforcer les tendances positives enregistrées au cours des années écoulées en matière de réforme des activités opérationnelles et de renforcer leur efficacité. Depuis plusieurs années on constate une augmentation du volume de la coopération entre le système des Nations Unies, compte non tenu du Groupe de la Banque mondiale, et les pays du monde en développement. Au cours de l'année écoulée, cette coopération a atteint un records de 7,7 milliards de dollars, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année 2000. Les contributions au PNUD ont également augmenté pour atteindre 2,6 milliards dollars, soit 9 % de plus que l'année précédente. Les contributions au budget ordinaire du PNUD ont augmenté de 3 % et représentent 652 millions de dollars, ce qui a renversé la tendance à la baisse enregistrée depuis huit ans. À part les difficultés de financement des budgets ordinaires et malgré une hausse certaine du montant des ressources mobilisées, il n'y a pas encore eu de véritable percée sur ce plan. Les ressources extrabudgétaires demeurent prépondérantes dans les activités opérationnelles. L'orateur exhorte les organes du système opérationnel de développement et ses partenaires à concentrer leurs efforts sur la recherche d'un montant adéquat de ressources financières, et sur le maintien du caractère universel, impartial et professionnel de l'utilisation de ces ressources, inhérents aux organismes des Nations Unies.

84. Il faut renforcer la programmation commune du PNUD et de l'UNICEF, et pour cela utiliser les nouveaux instruments que sont le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Cela devrait donner de meilleurs résultats dans les activités opérationnelles dans l'esprit de la résolution 56/201, c'est-à-dire le souci d'aider les pays en développement. Ces deux instruments sont utilisés pour évaluer les besoins des différents pays et mieux programmer l'activité de l'ONU dans ces pays. Ils ne seront utiles que s'ils sont fondés sur les priorités nationales établies avec la participation des gouvernements concernés.

85. S'agissant de l'introduction de bilan commun de pays et du Plan-cadre, il attire pourtant l'attention sur certaines lacunes. Au chapitre IV de la résolution 56/201, portant précisément sur le bilan commun de pays et sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'Assemblée générale a

recommandé que soient appliqués certains principes fondamentaux pour la rédaction des documents en question. Malheureusement, on constate que ces instruments sont préparés par la mission de l'ONU dans le pays bénéficiaire de l'aide, sur la base d'instructions déjà dressées et parfois anciennes, sans tenir compte des dispositions de la résolution 56/201; comme les directives révisées ne sont entrées en vigueur qu'en mai 2002, on a établi des projets de bilan commun qui ne correspondent pas entièrement aux critères de cette résolution. Il faudrait donc accélérer l'application des instructions internes.

86. Le rapport présenté par le Secrétaire général sur le mécanisme d'annonce des contributions (A/57/332) a la faveur de la délégation biélorussienne : il faut réfléchir aux nouvelles modalités de financement, car les conférences d'annonce de contributions ne remplissent plus leur objet. La délégation est prête à examiner la question de l'introduction, dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, de manifestations de haut niveau auxquelles participeraient largement les entités de la coopération internationale qui s'occupent de financement.

87. La délégation biélorussienne se félicite du dynamisme de la coopération : la coopération entre le PNUD et le Bélarus entre 2001 et 2004 s'est caractérisée par des projets concrets et le Gouvernement biélorussien se félicite de l'adoption du Programme de l'UNICEF pour le Bélarus entre 2003 et 2005 entériné par le Conseil d'administration de l'UNICEF.

88. Le représentant appelle enfin l'attention du PNUD, de l'UNICEF et d'autres organismes de l'ONU sur le rapport sur les conséquences humanitaires de l'accident de Tchernobyl (A/56/447) et sur la nécessité d'appliquer les mesures évoquées dans ce rapport, notamment pour mobiliser un niveau suffisant de ressources financières.

89. **Mme Oh** Hiyun-Joo (République de Corée) dit, comme plusieurs autres délégations, qu'il faut réformer le mécanisme de financement qui s'appuie sur les conférences d'annonce de contributions. Il faut donc étudier les diverses solutions proposées dans le rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/57/332), et elle signale que dans le cas de son pays, la difficulté tient au fait que le cycle budgétaire national ne correspond pas au cycle budgétaire des annonces de contributions. Toute nouvelle méthode devrait s'inspirer de l'une ou

l'autre des diverses propositions avancées concernant les modalités de financement; elle serait pour sa part favorable au principe des plans de financement pluriannuel, dont elle constate pourtant qu'ils ne sont pas universellement acceptés. Quoi qu'il en soit, les méthodes de financement devraient être prévisibles, stables, sans surprise; de telles modalités amèneraient les différents organismes à concevoir leur programmation dans une perspective pluriannuelle.

90. L'Assemblée générale devrait donc sérieusement envisager d'adopter une autre méthode que celle actuellement utilisée. La République de Corée est favorable à la tenue d'un ensemble de manifestations qui permettraient d'organiser les annonces de contributions. Il faut aussi donner la possibilité d'annoncer des contributions pour les activités opérationnelles qui ne se déroulent pas dans le cadre d'un financement pluriannuel. Cela permettrait de leur donner plus de visibilité et de relancer l'appui politique donné aux activités opérationnelles. La République de Corée pense que les autres propositions que contient le rapport devraient également être examinées attentivement. On pourrait ainsi consacrer une séance du débat sur les activités opérationnelles lors de la session du Conseil économique et social à l'examen des avantages et des inconvénients de chaque possibilité. En conclusion, la République de Corée confirme son engagement en faveur des activités opérationnelles et espère qu'on mettra en place un meilleur mécanisme de financement et qu'on trouvera à ce problème une solution dès la présente session.

*La séance est levée à 13 heures.*